

DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 22

7 juin 2001

LA PREMIERE REUNION MINISTERIELLE EURO-MEDITERRANEENNE SUR LE COMMERCE

Le commerce se trouve au coeur du développement économique et le développement économique est un élément essentiel du Partenariat euro-méditerranéen. Les aspects commerciaux du Processus de Barcelone viennent de recevoir un coup de pouce lors de la première réunion des Ministres euro-méditerranéens du Commerce, qui s'est déroulée le 29 mai à Bruxelles, pour faire suite à la réunion des Ministres des Affaires étrangères tenue à Marseille en novembre dernier. Cette dernière avait décidé "un renforcement du dialogue sur le volet économique et commercial du Partenariat" afin de favoriser l'objectif d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour 2010. Les Ministres euro-méditerranéens du Commerce tiendront désormais des réunions régulières.

Au bout de cinq ans de Partenariat euro-méditerranéen, la région connaît une meilleure stabilité macro-économique: l'inflation se situe au-dessous de 4% et le déficit public est descendu à 3% du PIB. Dans le cas des Partenaires liés par des Accords d'association, le commerce a enregistré une croissance plus rapide que celle du PIB. Mais la zone se trouve incapable d'attirer un niveau suffisant d'investissements, par rapport à d'autres régions comme l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est. Les investissements directs étrangers (IDE) vers les Partenaires méditerranéens sont passés de 1,7% de l'ensemble des IDE dans les pays en développement en 1992 à 1% seulement en 1999. Malgré une remontée récente, le flux annuel actuel d'IDE – 7 milliards d'euros – ne représente que la moitié des 12-14 milliards d'euros estimés nécessaires pour amener la région méditerranéenne au niveau moyen des économies émergentes.

En 1999 les Partenaires méditerranéens réalisaient 52% de leur commerce avec l'UE et seulement 5% entre eux. Leur balance commerciale fait apparaître un important déficit et, en 1999, l'Europe représentait environ 60% de ce déficit. En outre, on relève une grande disparité dans les situations des différents Partenaires en matière de commerce, à tous égards. La Turquie, par exemple, représente à elle seule 31% du commerce de la région et Israël 26%.

Arancha Gonzalez suit les relations euro-méditerranéennes au sein de la Direction Générale du Commerce à la Commission européenne et elle a assisté à la récente réunion ministérielle. Le "Dossier Spécial Euromed" lui a demandé de commenter cette première Ministérielle euro-méditerranéenne consacrée au commerce.

Comment les Ministres ont-ils évalué les effets sur le commerce de cinq ans de Partenariat euro-méditerranéen?

Dans leurs interventions, le Commissaire Lamy et les différents Ministres ont souligné les effets très positifs qu'a le Processus de Barcelone, premièrement en améliorant la stabilité économique des Partenaires et deuxièmement en développant les relations commerciales

entre les deux régions. Toutefois, les Ministres n'ont pas caché que jusqu'ici les effets sur le commerce n'ont pas atteint le plein potentiel des Accords d'association pour ce qui est d'attirer les investissements. Cela ne veut pas dire que l'investissement étranger dans la région a diminué: son niveau est resté stable, mais il est considéré comme insuffisant. Cette insuffisance de l'investissement direct étranger est liée actuellement à une

DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 22

7 juin 2001

intégration insuffisante de ces pays – ce qu'on appelle la “masse critique” des marchés. La région méditerranéenne s'en trouve défavorisée par rapport à d'autres zones comme l'Europe centrale et orientale ou même l'Amérique latine. L'absence d'une législation adéquate et effectivement appliquée dans les systèmes de ces pays et l'absence éventuelle d'un environnement approprié pour les entreprises – infrastructures, services - ont été citées comme éléments limitant la possibilité d'attirer les investissements.

En ce qui concerne les services, les Ministres ont recommandé la création d'un groupe de travail chargé d'échanger des informations et de partager des expériences. Comment cette initiative peut-elle contribuer à la poursuite de la libéralisation dans ce domaine?

L'un des points qui ont été soulignés a été la nécessité d'échanger des informations et de créer les capacités nécessaires chez nos Partenaires méditerranéens, afin d'établir un espace soumis à des règles équivalentes. A la différence du commerce des marchandises, le commerce des services n'a pas de calendrier clair pour sa libéralisation. Les Accords d'association n'ont fixé qu'un objectif général – la libéralisation – selon des modalités spécifiques contenues dans chaque accord bilatéral. A cet égard, les Ministres ont voulu souligner qu'il s'agit d'un domaine où une assistance technique pourrait être fournie et où certaines capacités pourraient être renforcées avant d'avancer vers la libéralisation du secteur. C'est pourquoi ils ont décidé de créer un groupe de travail qui sera composé d'experts en services des différents Partenaires méditerranéens et de l'UE et qui aura pour but de préparer les négociations futures en fonction de chaque accord bilatéral. Ce groupe de travail n'a pas la charge de négocier la libéralisation, mais plutôt de la préparer tout en

renforçant les capacités des Partenaires afin qu'à l'avenir ils puissent progresser dans ce domaine.

En matière de règles d'origine et notamment de cumul, les Ministres du Commerce ont appelé à la création d'un autre groupe de travail qui devrait présenter son rapport pour la fin de l'année. Que peut-on attendre de ce rapport et de la contribution du groupe de travail en général, étant donné que l'objectif final est l'extension à tous les Partenaires méditerranéens du système paneuropéen de cumul? Quel effet cela peut-il avoir sur les négociations actuelles en vue de conclure des Accords d'association?

Les règles d'origine sont un domaine où les Ministres ont décelé un manque d'harmonisation chez les différents Partenaires, qui limite les possibilités d'échanges. Les règles d'origine constituent une question très technique, mais les Ministres ont consacré du temps à examiner une situation où chaque Partenaire a son propre accord avec l'UE. Non seulement cela limite l'intégration des marchés entre l'UE et le Sud, mais cela affecte également l'intégration régionale et le commerce dans la zone. C'est pourquoi les Ministres du Commerce ont décidé de créer un groupe de travail, sachant que l'objectif final devrait être un système paneuropéen reliant toute la zone européenne (UE + Espace économique européen + pays d'Europe centrale et orientale) à la région méditerranéenne. Le groupe de travail examinera comment cet objectif peut être atteint et établira le champ de l'harmonisation, y compris le cas échéant un calendrier d'introduction du système. Afin de souligner l'importance de cette affaire, il a été également décidé que ce groupe de travail devrait présenter un rapport pour la fin de l'année, afin que la prochaine réunion ministérielle prévue

DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 22

7 juin 2001

pour 2002 puisse donner une impulsion au processus d'harmonisation des règles d'origine.

Que serait le calendrier ?

Ce ne peut être qu'un calendrier indicatif. Les règles d'origine sont très liées à l'existence des Accords d'association. On peut seulement s'attendre à ce que, à la fin de la période, tous les partenaires, au nord comme au sud, puissent avoir les mêmes règles d'origine. Ce qui est important en attendant, c'est de donner une impulsion, de travailler en vue d'un objectif commun. Maintenant, quel effet cela peut-il avoir sur les négociations en cours? C'est très difficile à dire; c'est aussi difficile de dire comment les négociations vont se dérouler. Les deux éléments doivent aller de pair, en parallèle.

Quelles sont les chances d'harmoniser les règles dans des domaines comme la concurrence, les douanes, les secteurs sanitaire et phytosanitaire et les droits de propriété intellectuelle? Quels sont les "groupes de travail nécessaires" que la Commission est prête à créer, selon les conclusions de la réunion?

Les Ministres se sont accordés pour dire que nous devons travailler à un rapprochement des législations dans quelques secteurs-clé qui ont déjà été mis en évidence par la Commission et par les Partenaires méditerranéens. En 1998, la Commission européenne a présenté une communication relative au marché intérieur dans la région méditerranéenne. Il y a toute une série de domaines où il serait souhaitable de rapprocher les législations. La Commission a maintenant créé un programme appelé Euromed Marché, soutenu par MEDA. Il fonctionne en deux phases. La première porte sur la mise en

commun des meilleures pratiques et de l'information, sous forme de séminaires, d'ateliers et de groupes d'étude dans les domaines concernés, qui ont déjà été choisis dans les Partenaires méditerranéens. La seconde phase comprendra des groupes de travail et même des stages pour les fonctionnaires des Partenaires. Les ministres ont décidé que, si les Partenaires mettent en évidence des domaines dans lesquels ils estiment qu'il faudrait créer un groupe de travail, en vue d'harmoniser et de rapprocher les législations pour les faire correspondre à un modèle commun, on pourrait créer un tel groupe. Cela n'a pas été fait lors de la réunion. Mais les Ministres ont bien montré l'importance de ce rapprochement et le Commissaire Lamy s'est déclaré prêt à offrir l'assistance technique nécessaire.

De même que leurs collègues des Affaires étrangères à la réunion de Marseille en novembre dernier, les Ministres du Commerce ont souligné la nécessité d'accroître le flux des investissements dans la région. Dans quelle mesure la réunion de Bruxelles peut-elle être interprétée comme un signal positif pour les investisseurs?

C'est un signal très positif au sens où les Ministres ont mis en évidence la difficulté d'attirer les investissements dans la région et où ils ont commencé à mettre la machine en marche pour travailler à l'élimination de cette difficulté. Même si la réunion n'était pas consacrée spécialement à l'investissement, les Ministres ont mis en évidence les raisons de son insuffisance et ils ont décidé de travailler ensemble, par exemple pour harmoniser les législations afin de susciter l'intégration, ce qui pourrait à l'avenir attirer les investissements.

DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 22

7 juin 2001

Dans quelle mesure la réunion a-t-elle montré que les problèmes politiques peuvent être surmontés, alors que ces problèmes sont souvent évoqués comme des obstacles pour les investisseurs?

Eh bien, la réunion a produit un message clair: tout en reconnaissant que les problèmes politiques jouent un rôle majeur dans tous les aspects de la vie économique de la région, les Ministres méditerranéens ont été capables de s'asseoir autour d'une table avec leurs quinze homologues de l'UE pour traiter d'une question plutôt technique, le commerce, qui se trouve au coeur du développement de la région. Bien sûr il y a un élément politique indéniable dans l'investissement; mais il y a des initiatives techniques que tous les Partenaires peuvent prendre. Ils peuvent aller de l'avant dans toute une série de secteurs, ce qui peut d'une certaine façon servir à éviter les difficultés présentes dans le champ politique.

Lors du point de presse organisé à la fin de la réunion ministérielle, le Commissaire Lamy a mentionné l'industrie textile en tant que secteur où l'intégration euro-méditerranéenne aurait un impact majeur. Pourriez-vous citer d'autres exemples?

Une proportion substantielle du commerce entre l'UE et les Partenaires méditerranéens s'effectue actuellement dans le secteur textile. Il s'agit d'un secteur où l'harmonisation des règles d'origine peut stimuler le commerce. Le message qui s'est dégagé de la réunion est que nous devons rapprocher nos systèmes d'une manière susceptible de stimuler le commerce. Le secteur textile a été désigné comme première priorité en raison des flux actuels d'échanges et parce qu'il existe une échéance claire: l'année 2005 qui doit voir une libéralisation totale et mondiale du commerce dans ce secteur. Les entreprises de l'UE et des Partenaires méditerranéens, qui sont déjà intégrées dans une large

mesure, seront alors confrontées à un défi commun: comment être capable de concurrencer des produits d'autres régions du monde comme l'Asie.

Le 9 mai, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont annoncé la création d'une zone arabe méditerranéenne de libre-échange. L'actuel coup de pouce au commerce dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne constitue-t-il aussi un encouragement à l'ouverture réciproque des Partenaires et quelle aide l'Union européenne peut-elle fournir?

Le Commissaire Lamy s'est montré très positif pour encourager l'initiative annoncée par la Jordanie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie de créer entre eux une zone de libre-échange parce qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Cela va tout à fait dans le sens de cette intégration régionale tellement nécessaire. Quant à l'UE, elle peut mettre ses connaissances à la disposition des Partenaires méditerranéens. Voilà l'objectif.

Le rapport FEMISE contenait des critiques assez dures selon lesquelles la Grande zone arabe de libre-échange risquerait de ne pas donner de grands résultats avant l'échéance de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Quelle impression a la Commission et que peut-on faire pour stimuler l'intégration régionale?

Il existe différents niveaux d'intégration régionale. D'abord la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA), qui existe depuis plusieurs années mais dont les réalisations sont plutôt limitées, étant donné qu'aucun calendrier clair n'a été fixé pour le démantèlement tarifaire et qu'il existe un certain nombre d'exceptions. En outre, la GAFTA ne contient pas de dispositions relatives aux règles d'origine et s'occupe très peu de rapprocher les législations. Un autre niveau d'intégration régionale, l'Union du

DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 22

7 juin 2001

Maghreb Arabe, est resté limité pour des raisons politiques. La nouvelle initiative des quatre pays est plus prometteuse parce qu'elle implique les quatre pays arabes les plus engagés dans une stratégie d'ouverture du commerce. La Commission ne peut que s'en réjouir et offrir une assistance technique pour mettre en place des moyens matériels, pour échanger des informations et des bonnes pratiques et partager l'expérience qu'a l'UE de sa propre intégration et de son intégration avec l'Europe centrale et orientale. Voilà le message que le Commissaire Lamy a transmis durant cette réunion, afin de faire passer l'intégration régionale dans les faits dans un avenir pas trop lointain.

Comment se fait-il que l'agriculture n'ait pas figuré à l'ordre du jour à Bruxelles?

L'agriculture se trouvait sur l'ordre du jour initial. Elle a été évoquée brièvement pendant la réunion, mais chacun s'est accordé pour dire qu'elle ne constitue pas un obstacle ni un grand problème dans les relations entre l'UE et les Partenaires méditerranéens et qu'il était souhaitable d'avoir une libéralisation réciproque dans ce domaine, avec l'objectif d'une pleine conformité aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Mais les participants ont reconnu que la libéralisation des échanges de produits agricoles progressait selon les dispositions contenues dans les Accords d'association.

Le Commerce multilatéral a fourni un autre thème à la réunion ministérielle de Bruxelles. Quelles sont les chances d'une coordination des positions de l'UE et des Partenaires lors de la réunion ministérielle de l'OMC à Qatar en novembre et à plus long terme?

Les questions commerciales multilatérales étaient un point important à l'ordre du jour des Ministres. C'était la première fois que cette question était introduite dans le cadre

du Partenariat et les Ministres ont reconnu que les questions commerciales multilatérales devraient également être traitées à l'échelon du Partenariat. L'OMC constitue le cadre général de notre relation préférentielle et, en tant que tel, il est très important qu'il soit évoqué par les Ministres du Commerce entre eux, qu'ils procèdent à des échanges de vues, qu'ils aient un dialogue afin de connaître à l'avance leurs positions réciproques, leurs problèmes et leurs possibilités, en intégrant les questions commerciales multilatérales dans l'esprit du Partenariat. A l'évidence, dans le contexte multilatéral, chaque pays suit ses propres intérêts, sa propre stratégie, sa propre position; mais cela ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir de dialogue sur ces positions. Il y a eu un échange de vues très intéressant sur l'éventuel lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, sur les thèmes que devrait couvrir une telle négociation et sur la façon dont elle pourrait prendre en considération les intérêts spécifiques des pays en développement. Un autre échange de vues a porté sur l'assistance que l'Union européenne peut fournir aux Partenaires méditerranéens qui négocient actuellement leur adhésion à l'OMC. Et le Commissaire Lamy a indiqué très clairement que la Commission est prête à soutenir les Partenaires dans leur adhésion à l'OMC.

Le fait que deux des Partenaires n'appartiennent pas à l'OMC et ne cherchent pas actuellement à y adhérer pose-t-il un problème pour le Partenariat euro-méditerranéen en général?

Je ne le crois pas, car il est clair pour tout le monde que les relations préférentielles entre l'UE et les Partenaires méditerranéens doivent rester conformes à l'OMC. L'UE fait partie de l'OMC et le message adressé aux Partenaires qui n'en sont pas membres est d'y adhérer.